

28 JUIL 1954

## Séance Du 28 Juillet 1954

À huit neuf cent cinquante quatre, le vingt-huit juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pontjean s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Paul Lestrade, Maire.

Étaient présents: M. Bouché, Cam. Cécile, Lamolle, Dr Lagoutte, Adjoint, M. Bouthé, Daudine, Pousson, Bourdel, Soubrelle, Chabot, Beyret, Amaud, Barousse, Dufor, Latour, Brabant, M. Loo, et Saunier avaient donné pouvoir.

Absents: M. Labayle, Chaufréau,

Monsieur Bourdel a été nommé Secrétaire. Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui, après quelques observations de détail présentées par M. Dufor, a été adopté à l'unanimité.

### Examen Du compte administratif 1953.

Le Conseil Municipal, qui le rapport de Monsieur Bouché, Président de la Commission des Finances, procédant au règlement définitif du budget de 1953 propose de fixer ainsi qui il suit les recettes et les dépenses de cet exercice, savoir :

Le total des recettes de l'exercice 1953 a été fixé à : 45.174.173 frs.

Le total des dépenses du même exercice a été arrêté à : 38.342.595 f.

Il reste, par conséquent, pour définitif la somme de : 6.831.578 -

Monsieur Dufor est heureux de constater que le Compte Administratif de 1953 se solde par un excédent de recettes de six millions huit cent trente et un mille cinq cent soixante dix huit francs (6.831.578-).

Il n'avait donc pas exagéré les prévisions de recettes lors de l'établissement du budget 1953. En déduisant l'excédent de 15.000.000 des 45.000.000 de recettes, il reste bien 30.000.000, chiffre sur lequel on peut se baser comme recette normale.

Monsieur Bouché lui répond qu'il avait précédemment affirmé qu'il ne fallait pas compter sur les 3.000.000 mètres au titre d'attribution des taxes sur le chiffre d'affaires par le fonds de péréquation, effectivement ce chapitre n'a pas donné de recettes.

D'autre part, M. Bouché rappelle qu'il avait estimé les recettes normales à 24.000.000. Effectivement elles ne sont pas de 30.000.000, mais se chiffrent exactement à 24.581.044 francs.

En effet, des 45.174.173 de recette totale il faut déduire le report de l'excédent de 1952, soit : 2.593.129 francs, ainsi que 15.000.000 d'excédent et 3.000.000 du prêt municipal au total 20.593.129 francs à déduire.

De toute façon tout le monde doit se féliciter des résultats de cette gestion puisqu'elle se solde par un excédent

28 JUIL 1954

de recettes de 6.831.578 francs, alors qu'en 1952 cet excédent n'était que de 2.593.129 francs après s'être chiffré à 7.822.354 en 1951.

Une constatation intéressante : les recettes de la taxe locale ne sont pas en diminution comme dans certaines localités. Prévues pour 11.000.000 comme attribution directe elles se sont effectivement élevées à 10.912.965 francs ;

C'est finalement à l'unanimité que le Conseil approuve le Compte Administratif 1953.

Monsieur Paul Lestrade, Maire, rentre en séance, Monsieur Bouché lui fait part de l'approbation unanime du Conseil et le félicite pour sa sage gestion qui il a exercée. Il remercie, d'autre part, les membres de l'Assemblée Communale pour l'unanimité dont ils viennent le faire preuve.

### Budget additionnel 1954

Monsieur Bouché présente à l'assemblée un projet de budget additionnel pour l'exercice 1954.

H. l'excédent de recettes de :

6.857.291 - il convient d'ajouter :

3.000.000 - produit de l'emprunt pour la station de pompage-

2.500.000 - modeste complémentaire de l'emprunt pour l'aménagement de la Maison des Finances.

1.498.709 - de recettes diverses, dont 902.800<sup>+</sup> de complément de subvention départementale pour travaux Hainie, Clochon, Bascale, Batois, Lavoirs, immeuble Gaubau, etc...

Au total c'est 13.856.000 francs qu'il y a lieu de porter en recettes au Budget Additionnel 1954.

Il s'agit de répartir cette somme en dépenses sur les différents chapitres du budget ; lecture en est donnée, suivant le détail ci-après :

#### I. Restes à payer du budget 1954 :

Entretien des bâtiments communaux	500.000.-
Assurance des bâtiments communaux	30.700.-
Indemnité pour études surveillées	12.000.-
Indemnité pour la Maîtrise de Couture	5.000.-
Subvention à diverses sociétés	40.000.-

#### II. Section ordinaire 1954 :

Entretien des chemins vicinaux relégué	832.371.-
Impayé Pore 1953	59.700.-
Utilisation de fonds provenant de la Caisse Départementale d'Allocations Sociales	287.333.-
Emploi de Subvent. pour travaux manuels	6.000.-
Emploi de Subvention pour un atelier scolaire	34.218..

28 JUIL 1954

application statuts au personnel communal	14.000.-
Indemnités aux agents chargés de la circulation routière	40.000.-
Entretien et détartrage du cinéma	70.000.-
Salaire des eaux amies et ouvriers auxiliaires	1.000.000.-
Entretien des rues, quais, places, égouts et park.	1.200.000.-
Éclairage public et matériel matériel	150.000.-
Achat, entretien et faire de véhicules automobiles	300.000.-
Entretien des chemins moins reconnus	100.000.-
Entretien et réparation matériel manches	500.000.-
Primes d'encouragement aux élèves	150.000.-
Entretien des bâtiments communaux	3.300.000.-
Mobilité, Installation	150.000.-
Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie	2.000.-
Achat de livres de prix	14.000.-
Frais de faire de cours ménager	10.000.-
Noël des enfants des écoles	50.000.-
Contingent dans les dépenses assurances	281.839.-
Bibliothèque - achat d'ouvrages	30.000.-
Fêtes Nationales - autres fêtes et cérémonies	127.840.-
Abonnement à la Société des Antes et Campaniens	
Tours de Musique	2.000.-
Cotisation à l'Association des Maires	2.000.-
Indemnité aux agents chargés du déroulement de la population	55.000.-
Emploi d'emprunt pour aménagement immeuble "Le Couffra"	1.500.000.-
Emploi d'emprunt pour aménagement de la Station de Pompeage	3.000.000.-
<b>TOTAL</b>	<b>13.856.000.-</b>

L'Assemblée délibère sur ces propositions. Elle rejette la demande présentée par M. Amaud et M. Dufor, tendant à avoir un crédit de principe pour les chômeurs; le rétablissement d'un crédit pour un moniteur d'Education Physique dans les écoles; et l'ouverture d'un crédit en vue de l'installation au Plan d'une Ecole Maternelle.

L'ensemble du projet de budget supplémentaire tel qu'il figure ci-dessus est approuvé par quatorze voix contre cinq.

### Indemnité de bicyclette pour certains agents du service de ville.

Monseigneur le Maire expose au Conseil que le budget primitif 1954 prévoyait dans son chapitre IV Article 3, le versement à certains membres du Personnel Municipal d'une indemnité de bicyclette.

Cette indemnité fut versée en raison de trois mille francs

Saint-Gaudens, le 12 Août 1954

Le Sous-Prefet,

Signature : Moreau

(3.000 f.) par lui à M. Savo Louis, M. Bernard Fernand, et M. Crouzet  
Léopold.

28 JUIL 1954

L'Administration des Finances nous demande de bien vouloir régulariser cette prévision budgétaire par postérieur.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres la distribution de cette indemnité aux agents qui en ont été bénéficiaires : M. Bernard Fernand, Sane Louis, Crouzet Léopold.

La dépense totale pour l'année 1952 s'est élevée à neuf mille francs (9.000 f.)

L'indemnité est reaccordée pour les années suivantes.

## Gestion des finances

Maitre Lamalle, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme donne lecture à l'Assemblée de deux lettres qui émanent, l'une de M. le Trésorier Payeur Général, l'autre de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Toulouse, datées du 23 Juillet. Par ces lettres M. le Trésorier Payeur Général et M. le Directeur des Contributions Indirectes, renvoient l'Assemblée Communale de bien vouloir entreprendre l'effort nécessaire pour réaliser au cours de cette année même la mise en état de l'immeuble du Caïffa. L'aménagement prévu par notre architecte M. Guibel se distingue de la façon suivante :

1/ Bâtiment principal comprenant en sous-sol : chaufferie forte et serviette de chauffage.

au rez-de-chaussée : des bureaux pour la perception et le public.

au 1<sup>er</sup> étage : logement du percepteur.

serait affecté à des bureaux, tout au rez-de-chaussée qu'au 1<sup>er</sup> étage, pour l'Administration des Contributions Indirectes.

2/ Bâtiment latéral 3/ Le troisième bâtiment, qui est actuellement occupé par les services municipaux de voirie, serait affecté à deux garages et un Bureau du Recensement Buraliste.

L'aménagement prévu par M. Guibel est accepté, et l'ensemble du projet dressé s'éleverait à la somme de cinq millions quatre cent soixante quatre mille quatre cent soixante cinq francs (5.474.465 f.) pour laquelle la Ville a déjà contracté et reçu de la Caisse d'Épargne de Toulouse une somme de 5.000.000 de francs à titre d'emprunt.

Le montant du loyer sera fixé par accord entre la Ville et l'Administration des Domaines.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont soumises et décide :

1/- la réalisation des aménagements projetés par voie d'adjudication.

2/- de consacrer à ces travaux la somme de cinq millions (5.000.000), provenant de l'emprunt reçu de la Caisse d'Épargne de Toulouse.

3/- de charger M. le Maire de faire toutes démarches auprès des Services de la Reconstruction et de l'Urbanisme en vue d'obtenir pour les parties de l'immeuble qui seront offertes à usage d'habitation, les primes à la construction allouées par l'Etat.

4/- demande au Conseil général de la Haute Garonne la subvention qu'il accorde d'ordinaire pour les travaux d'édition.

## Généssions au cimetière

Le Conseil estime que les observations présentées par le M. le Sous-Prefet dans sa lettre du 17 juillet 1954 exigent une étude plus complète de la question, et décide que la commission des finances en sera saisie et présentera des propositions à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## Déplacement du hangar rue Gambetta

Monsieur le Maire a reçus M. Brune, Charpentier, des propositions pour la démolition et la reconstruction envisagée du hangar appartenant à M. Saint-Paul Ernest. L'ensemble de ces travaux s'éleverait à la somme de 50.300 f. Monsieur le Maire a par ailleurs chargé M. Brûlé d'entamer des négociations avec M. Saint-Paul, en vue de savoir à quelles conditions celui-ci accepterait de traiter à l'avantage avec la Ville le déplacement de ce hangar.

Monsieur Brûlé met le Conseil au courant des démarches accomplies. M. Saint-Paul, sans donner de chiffre, faisant état de son désir de recevoir en sus de la démolition et reconstruction du hangar une somme à titre de dédommagement supplémentaire.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé, charge Monsieur Brûlé de continuer les négociations en vue d'obtenir des précisions qui permettraient au Conseil de prendre sur ce problème une position définitive.

## Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une somme de trois cent quatorze mille francs (314.000 f.) a été versée par le Comité des Fêtes à Monsieur Albert Franc, impresario de la troupe qui a donné une représentation de "Mireille" pour la fête locale.

Cette somme avait dû être payée directement par la Ville à Monsieur Albert Franc. Le versement ayant dû être fait sans tenance, le Comité des Fêtes en a assuré l'avance.

Dans ces conditions Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider le paiement au Comité des Fêtes d'une somme de trois cent quatorze mille francs (314.000 f.) représentant le montant des avances effectuées pour le compte de la Ville.

Cette somme sera prélevée sur le Chapitre XIX art.

de 4.

## Recensement de la population.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la population de Montréjeau s'élève au 20 Mai 1954 à 3.106 habitants. Le précédent recensement de 1946 donnait le chiffre de 3.072 habitants.

Pendant la période - 20 Mai 1946, 20 Mai 1954, nous avons enregistré 308 naissances - 247 décès, soit une augmentation nominale de 61 habitants.

La réalité ne nous donnant que 35 habitants nouveaux, la différence provient du déplacement de la population active. En fait, la population s'est accrue de 1 % pendant une

28 June 1954

periode de huist en.

## Echange de terrain avec le Séminaire.

## Déclaration d'utilité publique.

La délibération prise par le Conseil Municipal le 7 Avril 1954 a reçu l'approbation de M. le Sous-Prefet qui, par un arrêté en date du 28 Mai, a autorisé l'échange proposé entre la Ville de Montrejéan et la Société Polignanoise d'Enseignement Libre, et échange assortissant aux termes d'urbanisme et d'assainissement de cette partie de la Ville, pour minifier l'exécution des perceptions ordinaires du Trésor en matière d'acquisition.

Le Secr. Général du Conseil, à l'unanimité, décide de demander à Monsieur le Sénat-Prefet, le bénéfice des dispositions de l'article 22 de la loi du 30 Décembre 1928.

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée qu'il a reçu de M. Jules Leclercq, Directeur des Ateliers Scooters, actuellement à St Giron, une lettre datée du 1<sup>e</sup> Juillet par laquelle il considère que la responsabilité de la Ville est engagée dans un accident provenant matériel dont aurait souffert un de ses véhicules au passage de l'autre-jean. Celui-ci se serait enfoncé dans une trouée dans l'Avenue Charles de Gaulle. Le véhicule a pu atteindre St Giron où il subit des réparations dans un garage. M. le Maire a chargé M. Leloumié de suivre cette affaire.

de Conseil prend acte.

As his teacher.

CL. L'Ordre des frères étant éprouvé l'assentie se réunit en  
Séance privée pour l'examen des glosses d'Assise.

Onze dossiers sont examinés, qui ont déjà eu  
l'approbation de la Commission d'Assistance. Le Conseil accorde  
à son tour avis favorable à ces demandes.

La séance est levée à vingt-quatre heures.

The image shows a single sheet of paper with handwritten text and signatures. At the top left, there is a large, ornate initial 'M' with decorative flourishes. To the right of the 'M', the word 'MURKIN' is written in capital letters. Below the 'M' and 'MURKIN', there are several signatures and names written in cursive script. The signatures include 'John C. Frémont', 'Wm. H. Seward', 'J. W. Jones', 'J. G. Nicolay', 'C. Bradburn', 'T. B. Hovey', and 'H. L. Hastings'. There are also some smaller, less legible signatures and names. The handwriting is in black ink on a light-colored background.